COMMUNE DE DOHEM

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois d'août à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 19 août 2026.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Auxence GARACHE, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Fabienne DILLY, Jacky FACON, Emilie HUGOT, Leslie FOUACHE, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER

Était excusé(e) : Doriane Lorthios procuration donnée à David Dambrune, Noémie Delattre procuration donnée à Dorothée Annebicque, Anthony Gomel procuration donnée à Dorothée Annebicque, Leslie Fouache excusée

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juillet 2026

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération concernant le projet d'aire de jeux.

1. Délibération inscription Centralis

Il convient de délibérer afin d'autoriser l'adhésion et le recours à la centrale d'achat public CENTRALIS.

CENTRALIS intervient en qualité de centrale d'achat public. Le recours permet de simplifier les procédures d'achats et d'optimiser les conditions d'acquisitions de fournitures, services ou travaux. Il est donc dans l'intérêt de la commune de pouvoir recourir aux marchés, accords-cadres et services proposés par CENTRALIS.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

2. Délibération admission en non-valeur

Le SGC expose qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour les budgets de la commune, assainissement et CCAS.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

3. DM1 crédits pour provisions de créances pour budget 145

Il est nécessaire d'émettre une provision de 5 807.71€ au compte 4911 et 27.60€ au compte 4961 pour les provisions de créances.

Un mandat de 5 807.71€ sera émis à l'imputation 681 pour le compte 4911 et un mandat de 27.60€ sera émis à l'imputation 681 pour le compte 4961.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

4. Délibération pour amortir la totalité des 323€ voir mail M Durand et Mme Hadoux

La commune a perçu en 2020 une subvention de 323€ pour cession de terrain au Conseil Départemental. Merci de prendre une délibération pour amortir en totalité les 323€. Il conviendra de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 042 art 681 (dépenses de fonctionnement) et chapitre 040 article 2804413 (recettes d'investissement) pour 323.00€

Au budget, il faudra prévoir :
- en recette de fonctionnement au 75888 : 1€ au nom du département
- en dépense de fonctionnement au 681 chap 042 :323€ au nom du SGC
- en titre d'investissement au 2804413 chap 040 pour 323€ au nom du SGC

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

DM 2 amortissement cession terrain BP 145 (relative à la délib ci-dessus)

Il convient de prévoir les crédits budgétaires au 042 imputation 681 afin d'amortir la cession d'un terrain au conseil départemental d'un montant total de 323€ ainsi qu'au chapitre 040 imputation 2084413 pour le même montant.

À l'imputation 681, un mandat d'ordre budgétaire nature fonctionnement sera émis.

À l'imputation 2084413, un titre d'ordre budgétaire nature investissement sera émis

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

5. DM 3 dissolution sdf BP 145

Les opérations de dissolution du budget salle des fêtes sont terminées. Il est nécessaire d'émettre une décision modificative budgétaire au 001, en recette d'investissement d'un montant de 3 765.91€ et au 002 en recette de fonctionnement de 22 273.64€.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

6. Délibération admission en non-valeur créances éteintes budget 313 / DM 1 crédits pour créances éteints BP 313 (assainissement)

Le SGC expose qu'il n'a pas pu recouvrir les titres, cotes ou produits portés à l'état en raison d'un surendettement et effacement de la dette. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ceux-ci, pour un montant de 1 789.25€.

Un mandat devra être établi au compte 6542. 1 489.25€ seront transférés du 61523 (réseaux où il y avait 15 000€) afin d'alimenter suffisamment le 6542.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. DM 2 provision à 100% des créances douteuses BP 313

Le SGC expose qu'il est nécessaire de provisionner à 100% les créances douteuses d'un montant total de 8 327€.

Un mandat d'un montant de 8 327€ doit être établi au compte 6817.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

8. Délibération aire de jeux

Le Conseil municipal souhaite améliorer et développer les équipements destinés aux enfants et aux familles. L'installation d'une aire de jeux permettrait de proposer un espace de loisirs adapté, sécurisé et accessible aux enfants de la commune.

Cette opération contribuerait à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

Pour une subvention cette année, le dossier doit être rendu avant fin septembre. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **49 471.33 € HT**, soit **59 365.60 € TTC**.

Le conseil souhaite solliciter le soutien financier du **Conseil départemental du Pas-de-Calais** dans le cadre de cette opération ; l'attribution d'une subvention destinée à contribuer au financement de cette opération, à hauteur de **7 420.70 €**, correspondant à **15%** du montant prévisionnel hors taxes de l'opération.

Après délibération, le conseil vote : POUR 14 (dont 3 par procuration) CONTRE 0 ABSTENTION 0

Points à aborder :

- Une réunion d'information pour le CMJ aura lieu le mercredi 9 septembre 2026 à 18h30 à la Mairie. Les référentes seront Hugot Emilie, Hilmoine Justine et Fouache Leslie.

- Un courriel a été envoyé à Noréade pour réclamation de la part assainissement rue du stade coté Delettes toujours sans retour pour le moment.

- La société TOTEM a déposé une DP le 28 avril dernier concernant l'installation d'une antenne téléphonique rue de Cléty. Il est précisé que c'est la CCPL qui instruit les dossiers d'urbanisme et qui rédige l'arrêté de non-opposition pour signature du Maire, se trouvant devant le fait accompli. Si un recours devait être déposé, il doit l'être dans un délai de deux mois.

- Cantine : une famille va demander une mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à son médecin traitant pour son enfant sur le temps de restauration scolaire.
 Nous avons bien pris en compte la situation de l'enfant et le fait qu'il soit suivi médicalement. La mise en place d'un PAI permettra de déterminer précisément les adaptations nécessaires à son accueil sur le temps de restauration, sur la base des préconisations médicales.
 Concernant la possibilité d'apporter un repas fourni par la famille, cette possibilité peut être prévue dans le cadre d'un PAI lorsque la situation médicale le justifie. Nous devons donc attendre les préconisations du médecin et étudier ensuite les modalités pratiques avec les personnes concernées. Dans ce cas, les modalités doivent être définies dans le PAI et les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.
 En revanche, le PAI ne modifie pas automatiquement les conditions d'inscription et de tarification de la restauration scolaire. La possibilité pour l'enfant d'être présent uniquement sur le temps du repas sans consommer de repas et sans facturation devra être examinée au regard du règlement de la commune et de l'organisation du service.

Questions diverses :

- L'inauguration des travaux RD190 aura lieu le samedi 28 novembre 2026 à 10h30 en présence de Monsieur le Président du département et de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Omer.
- La mairie d'Aix Noulette a été contacté concernant les spots souhaités du monument aux morts, en fonction du devis et du résultat le projet pourra se faire ou non.
- Au regard de l'obligation de tenir un fichier à jour des personnes isolées, un flyer a été créé avec le CCAS lors des canicules.
- Un flyer a également été fait pour la sécurité numérique et l'agent de la commune, est intervenue à ce sujet lors d'une réunion du club des aînés.
- L'Union musicale de Dohem organise, avec la mairie, un concert avec la participation d'Agathe le 3 octobre 2026. Une buvette sera tenue avec vente de tartes. Il y aura uniquement des places assises.
- Concernant le talus de l'église, la brigade verte facturerait : 1 journée 5 personnes 265€.

 Le 2 septembre prochain, les serres de Senlecques vont venir conseiller sur ce qui convient de planter pour améliorer l'aspect du talus, afin d'avoir un devis.
- À la station d'épuration, un contrôle a été réalisé avec passage caméra et diagnostic. A part quelques petits défauts constatés, rien d'important n'a été relevé.
- Pour des raisons d'hygiène et de propreté, la mise en place d'une douche et lavabo est à l'étude à la station.
- M Gomel est en train de modifier et finaliser le Plan Communal de Sauvegarde.
- Ressenti sur la page Facebook de la commune : pour l'instant que de bons retours.
- Mme Annebicque demande pour mettre en place un panneau pour l'école de musique.
- Passage piéton rue de Cléty, une demande sera faite auprès du département.
- Mme Hilmoine souhaiterait la mise en place d'une consigne de colis (locker), elle en fera la demande sur internet.
- M Carlier Ph. demande si les agents ne pourraient pas nettoyer les vestiaires du football. La convention signée stipule que la commune met à disposition le terrain et les vestiaires, en contrepartie le football s'engage à nettoyer les locaux.

Fin de séance 22h30